

# ► La Lettre des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest



N°27

Janvier 2010



## EDITO

■ De **Geoffroy MAUVAIS**

Coordonnateur du programme PAPACO

Difficile exercice que celui des vœux, surtout si l'on fait le bilan de ce qu'on a réalisé dans l'année écoulée. Il y a un an exactement, mon édito se terminait par cette formule : « l'année 2009 sera riche en changements qui dérangent, en projets qui redonnent foi en l'avenir, en innovations utiles. Ce n'est pas un souhait, c'est une nécessité. »

Formules incantatoires, positivisme forcé, ou naïveté déplacée ? Quoi qu'il en soit, l'année passée ne fut pas à la hauteur. Et cela n'a rien à voir avec « la crise » qui nous fut servie, douze mois durant, en paravent aux errements des hommes. 2009 fut une année perdue pour nos aires protégées, où rien ou presque n'a bougé (quand on n'a pas reculé...). Une lettre APAO entière ne suffirait pas à illustrer cela, ce serait triste et inutile ; on se contentera donc de quelques exemples, à différentes échelles.

Au niveau local, je suis parti finir l'année, enthousiaste, dans un petit parc « modèle » de la région, qu'on cite en exemple dans les livres et qui, à ce titre, fut l'heureux allocataire d'aides financières répétées au fil du temps ; sans que les bailleurs généreux n'éprouvent visiblement le besoin de mesurer leur impact. J'y ai trouvé des pistes défoncées, une hôtellerie hasardeuse, un accueil malhabile, une restauration infecte... et s'il restait quelques éléphants pour sauver le tableau, le service du public (pardon, du client), lui, était bel et bien éteint. Rien qui ne pourrait se corriger avec un peu de volonté et de sueur, et pourtant...

Sans travail, pas de gestion efficace. Résultats, progrès, évaluation, service, autonomie... autant de notions qui manquent cruellement si l'on veut réussir la conservation.

A l'échelle nationale, on ne peut oublier l'effondrement, parfois sanglant, de plusieurs régimes incertains de la région cette année. Cela nous interpelle sur la « gouvernance » qui existe dans ce coin du monde. Celle des ressources naturelles, comme les cours qu'elles atteignent désormais, s'affole. Le bois, les minerais, l'énergie fossile, l'ivoire... pour ne citer que quelques exemples de ce qu'on trouve dans certaines aires protégées, sont sollicités comme jamais. C'est une débauche indécente de moyens pour aller les chercher, au mépris des lois, au mépris des gens qui vivent à côté, dans le plus grand dénuement. Les Etats qui en sont riches, loin de gérer en bon père de famille ce capital limité, le bradent au plus vite, privilégiant le gain rapide à la croissance durable. Et ceux-là même qui signent les permis

d'exploiter... se plaignent dans les médias, pour se dédouaner devant leurs populations, que « les puissances étrangères » les y forcent. Comme si un banquier, observant un cambrioleur dans le coffre-fort dont il a lui-même ouvert la porte, déclarait : ce n'est pas ma faute, c'est celle du voleur !

Sans gouvernance, pas de gestion honnête. Et nos aires protégées, perçues comme des biens avant tout communs, en sont les premières victimes.

Au niveau global enfin, Copenhague fût, à mon sens, le point d'orgue de cette année perdue. Peut-être parce que le sommet se tenait en fin d'année, sans doute parce que, par son ampleur, il n'avait pas le droit de tourner au ridicule. L'Afrique est un continent en devenir, avec devant elle un horizon magnifique si enfin les choses bougent... Au lieu d'envoyer un message constructif, ambitieux, visionnaire, basé sur l'énorme potentiel qu'elle recèle en termes de matières premières durables, de forces productives, de terres encore vierges, de possibilités de construire un développement propre parce que, justement, des choix déraisonnables et sans retour n'y ont pas encore été faits, on l'a entendu égrainer, comme à l'accoutumée, son chapelet de plaintes, de jérémiades périmées... la faute à l'histoire, la faute aux autres, la faute à pas de chance, maintenant la faute au temps qui change... Rendez-vous raté des hommes avec le rêve - possible - d'un avenir meilleur, des dirigeants avec leurs devoirs...



Sans responsabilité, pas de gestion éclairée. Et nos aires protégées, si secondaires pour les hommes politiques, sombrent petit à petit dans la nuit.

Travail, gouvernance, responsabilité... est-ce trop demander d'hommes et de femmes dont la mission est de préserver les derniers lieux de nature du continent ? Certainement pas. Un vœu simple alors pour cette année 2010, qui est l'année internationale de la diversité biologique : faisons ensemble que ce ne soit pas une année posthume...

Et comme il faut bien se réjouir de quelque chose enfin, ce sera de l'arrivée de notre nouveau site internet : voilà du concret, voilà notre cadeau pour ce début d'année. Modeste, mais de bon cœur... à découvrir en février !

*Avec tous nos vœux pour vous-mêmes et vos proches...*



## ■ Mise en ligne du nouveau site internet du PAPACO : 1<sup>er</sup> février

[www.papaco.org](http://www.papaco.org) ■

Le nouveau site Internet du Papaco sera en ligne en février prochain : un site plus beau, plus simple, plus interactif... Remanié par toute l'équipe du Papaco au cours de ces derniers mois, pour vous être plus utile... Vous y trouverez de nombreuses informations :

### La présentation du Papaco

Cette rubrique décrit notre programme et en présente les objectifs, la mission, la vision, et les perspectives. Une partie est consacrée à la relation du programme avec ses partenaires, et à ses ressources humaines. Tout le personnel du programme y est ainsi présenté, avec ses contacts. Une liste de nos partenaires principaux est établie avec des liens vers leurs sites internet.

### La présentation de nos différents projets

Cette rubrique présente les principaux projets en cours :

- le projet sur l'amélioration de l'efficacité de gestion des AP en Afrique de l'Ouest (projet APAO) financé par le FFEM, et le nouveau projet (AfD) qui démarre sur ce thème et s'étend à l'Afrique centrale ;
- le projet d'amélioration de la gestion des sites du patrimoine mondial en Afrique de l'Ouest, avec l'African World Heritage Fund ;
- le projet d'appui au financement durable pour la biodiversité du Bénin, avec le Cenagref et la KfW ;
- le Programme des Petites Initiatives du FFEM, etc.

D'autres projets émergent, sur les questions relatives aux changements climatiques, sur l'appui à la société civile et aux associations de conservation autour des AP, sur la mise en place de nouveaux modes de gouvernance des territoires de conservation...

### Nos actions de formation

Après le master GAP (qui devrait reprendre en fin 2010), nous organisons désormais un programme de formation professionnelle continue sous la forme de modules destinés aux gestionnaires des AP et à leurs partenaires. Elle débute ce mois-ci (voir encart en page 4). Tous les programmes, toutes les indications pour s'inscrire sont en ligne.

### Nos publications

En plus de tous les documents d'évaluation de systèmes nationaux d'aires protégées, de sites ou de réseaux, réalisés par le Papaco, vous y trouverez les publications issues de nos études thématiques : aires communautaires et conservation, zones arides et conservation, chasse et conservation, patrimoine mondial et conservation, etc. Un forum de discussion est désormais ouvert pour chaque étude, permettant de compléter ou de commenter les résultats en ligne. Les lettres APAO sont toutes disponibles dans cette rubrique également.

### Les « aires protégées de la région »

Cette rubrique donne rapidement une vision globale des AP de la région, pays par pays, avec une description de l'aire, un lien vers les résultats d'évaluation s'ils sont disponibles, et des liens vers des photos et des cartes de l'AP.

### Les « aires protégées par thème »

Cette rubrique contient des informations sur des sujets thèmes d'intérêt en relation avec les AP ; il s'agit, par exemple, des modes de gestion communautaires, des AP transfrontalières, des aires marines protégées, du financement des AP, de

l'équité, de l'écotourisme, de l'exploitation minière, etc. Les enjeux sont décrits et des solutions sont proposées.



Le site en cours de construction...

### Une rubrique dédiée aux experts de la région

Cette rubrique repose sur une base de données spécialement conçue à cet effet. Des experts issus de tous les domaines de développement ou de la recherche en relation avec les AP peuvent s'y inscrire. La procédure d'inscription est simple, et elle permet ensuite aux « recruteurs » de trouver la perle rare... Une base de données spéciale, regroupant spécifiquement les experts concourant au Papaco, sera également mise en ligne en 2010. Si vous rencontrez toutefois des problèmes, vous pourrez envoyer un message à [uicn@papaco.org](mailto:uicn@papaco.org).

Dès le 1<sup>er</sup> février, visitez notre nouveau site à l'adresse [www.papaco.org](http://www.papaco.org)

## ■ Evaluation de l'efficacité de gestion des sites Ramsar ■

Dans le cadre de ses évaluations de l'efficacité de la gestion des aires protégées, le Papaco, en collaboration avec la convention Ramsar, a réalisé une l'évaluation d'un échantillon de sites Ramsar de l'Afrique de l'Ouest au cours d'un atelier conduit au Ghana du 30 juin au 2 juillet 2009. Cette étude a porté sur treize sites sélectionnés dans différents pays : au Burkina Faso (mare d'Oursi), au Mali (Delta intérieur du Niger), au Ghana (Songor lagoon, Muni-Pomadze, Anlo-Keta lagoon, Sakumo), au Liberia (Muni-Pomadze, Mesurado Wetlands, Marshall Wetlands, Kpatawee Wetlands, Pisso Lake), et au Bénin (Complexe Est (1017)-Vallée du Sitatunga, Complexe Ouest (1018)-Vallée du Couffo, Rivière Pendjari). Le choix s'est surtout porté sur des sites non classés par ailleurs, pour essayer de discerner au mieux l'impact du label Ramsar lui-même.

La convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, adoptée le 2 février 1971 à Ramsar (Iran), est entrée en vigueur le 21 décembre 1975. Elle a été conçue comme un moyen d'attirer l'attention internationale sur le rythme et la gravité de la disparition des habitats des zones humides. Les gouvernements qui adhèrent à la convention expriment ainsi leur volonté de contribuer activement à inverser la tendance à la perte et à la dégradation des zones humides. La convention a défini les zones humides comme étant des « étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres » ([www.ramsar.org](http://www.ramsar.org)).

Les zones humides sont parmi les milieux les plus productifs du monde. Elles sont le berceau de la diversité biologique et fournissent l'eau et la productivité primaire dont l'homme, et de nombreuses espèces animales et végétales dépendent pour leur survie. Les zones humides sont de plus en plus dégradées du fait de l'action néfaste de l'homme, qui se conjugue aux aléas climatiques. La convention de Ramsar sur les zones humides a donc été adoptée pour enrayer la dégradation de ces territoires.

Parmi les sites étudiés, certains sont très vulnérables (du fait de leur emplacement, du niveau de pauvreté des populations environnantes, de problèmes fonciers...) et soumis à de nombreuses menaces et pressions, parmi lesquelles la déforestation, l'exploitation excessive des ressources naturelles renouvelables, la pollution, l'ensablement, l'exploitation minière, la pêche, la chasse. Mais les principales pressions enregistrées sont en majorité liées à l'exploitation minière, au braconnage et à l'exploitation forestière. Le degré de pression cumulé au sein de chaque site et pour chaque pression majeure notée au cours de l'évaluation diffère selon les sites (voir graphe ci-dessous).

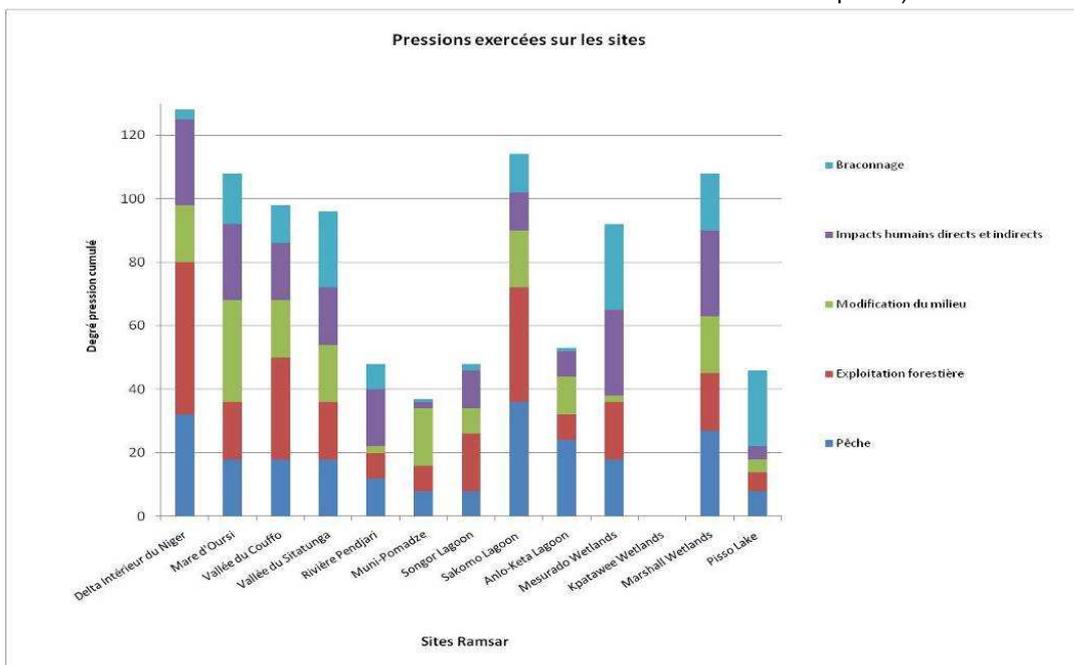
Du fait de ces pressions, la richesse écologique (espèces rares ou menacées, de faune ou de flore) et les écosystèmes spécifiques (mangroves, systèmes lacustres, plaines inondables) sont menacés dans tous les sites. Leur importance biologique se manifeste par la présence d'espèces animales importantes, dont certaines endémiques dans la plupart des sites étudiés. Par exemple, le Singe à ventre rouge (*Cercopithecus erythrogaster erythrogaster*) est observé au niveau des Complexe Est et Ouest (1017 et 1018) au Bénin.

Anlo-Keta, par exemple, qui servent de halte migratoire aux oiseaux et de sites de ponte aux tortues marines.



Site Ramsar Songor lagoon, Ghana

L'importance économique, sociale, culturelle, spirituelle ou religieuse de ces sites n'est pas à négliger. En effet, les sites évalués constituent une importante source d'emplois pour les communautés locales (écotourisme, pêche et mareyage, exploitation des marais salants) et certains sites abritent des éléments inhabituel ou d'importance esthétique particulière (dunes de sable à la Mare d'Oursi, estuaire de la Volta à Songor, et chutes d'eau à Kpatawee qui offrent un paysage remarquable).



Tous les sites Ramsar évalués hébergent des oiseaux d'eau en toute saison. Les principales espèces mentionnées sont le marabout, les *ardeidae* comme le Héron cendré, les différentes aigrettes, de nombreux *anatidae* comme le Canard armé, le Dendrocygne veuf, ou de nombreux migrateurs paléarctiques, mais aussi des oiseaux plus emblématiques comme la grue couronnée, etc.

Ces sites Ramsar évalués constituent, chacun à son niveau, un milieu clef pour la diversité biologique au niveau local, régional ou national, et sont intégrés à des circuits migratoires variés au niveau sous-régional. C'est le cas des Complexes Est (1017) et

d'exécution de projets, et disparaissent ensuite. De façon générale, en matière de financements, leur caractère ponctuel, et la grande dépendance des sites aux financements extérieurs, ne rendent pas les perspectives financières à long terme durables.

Les sites disposent généralement de données d'inventaires des ressources naturelles et culturelles, ainsi que de cartes détaillées (souvent incomplètes). Il existe, au niveau de certains sites, des plans de travail détaillés qui identifient les objectifs spécifiques permettant d'asseoir les décisions de gestion, mais ce n'est pas la norme.

Malgré les problèmes relevés au cours de l'évaluation, l'existence d'une base législative favorable à la conservation de la diversité biologique, et le soutien institutionnel et des partenaires au développement constituent les acquis majeurs de gestion des sites Ramsar. Ceux-ci offrent de réelles possibilités de développement socioéconomique aux régions qui les abritent (tourisme, retombées économiques, etc.).

Plusieurs recommandations ont été formulées par les évaluateurs, à la suite de cette évaluation. En voici quelques unes :

- Mettre en place un mécanisme de financement durable pour la gestion des sites Ramsar et pour la vulgarisation de la convention Ramsar
- Renforcer les capacités et les compétences par l'information et la formation des différents acteurs, des communautés locales, des personnels de gestion des sites...
- Renforcer le dispositif institutionnel et juridique pour améliorer les systèmes de suivi/surveillance des sites et mettre en œuvre de façon participative des mécanismes d'application de la loi et de surveillance
- Procéder à une relecture des différents textes afin de minimiser les conflits à l'intérieur et à la périphérie des sites Ramsar (vulnérabilité extrême de certains sites due à leur emplacement, persistance de problèmes fonciers...)
- Améliorer la communication entre acteurs (points focaux, gestionnaires...), institutions en charge de la gestion des sites Ramsar, comités nationaux Ramsar, et la coordination des interventions dans le cadre de la coopération sous-régionale en Afrique de l'Ouest
- Redynamiser les réseaux nationaux pour les zones humides, en collaboration avec les bureaux de l'UICN

Le document final d'évaluation est disponible sur le site internet [www.papaco.org](http://www.papaco.org) à la rubrique publications.

### Lancement de la formation continue du Papaco

Le lundi 11 janvier, les premiers professionnels retenus pour participer à la formation continue que met en place le Papaco sur la gestion des aires protégées se sont retrouvés à Ouagadougou pour le lancement du premier module. Il porte sur les outils de gestion des aires protégées. Il sera suivi par un module dédié à l'élaboration pratique des plans de gestion, puis d'un portant sur le suivi écologique et les inventaires...



Une quinzaine de stagiaires venus de sept pays de la région participent au premier module. Il reste des bourses disponibles pour les modules suivants (lutte anti-braconnage, SIG, gestion des interfaces AP/périphérie etc.) et tous les renseignements utiles, ainsi que les formulaires d'inscription, sont disponibles sur le site [papaco.org](http://papaco.org).

## ■ Aire Marine Protégée Communautaire de Bamboung (Sénégal) : processus de mise en place et de consolidation Babacar Faye (Sénégal) ■

### 1. Problématique

Du fait de la pression sur les ressources naturelles et de la croissance démographique rapide, les populations du Delta du Saloum sont confrontées à la raréfaction des ressources halieutiques. Les populations, inquiètes, ont lancé un cri d'alarme. Dans ce contexte, l'Océanium, une ONG basée au Sénégal, s'est proposé d'impliquer les populations dans la gestion communautaire de ces ressources. Une Aire Marine Protégée (AMP) Communautaire a été proposée et fut créée pour la conservation de la biodiversité, au cœur de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (RDBS), sur une superficie de 7 000 ha. Cette initiative concerne également un projet de gestion des ressources partagé par 14 villages autour du bolong de Bamboung.

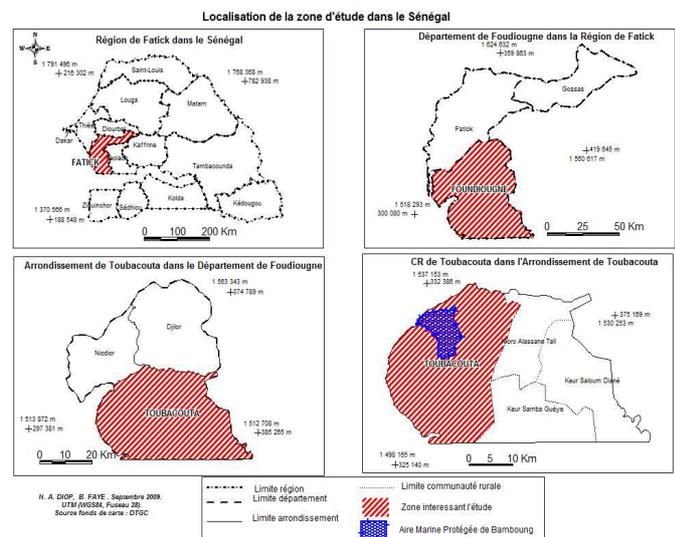
### Objectif de l'étude

Une étude a été conduite pour analyser le processus de mise en place de l'AMP, ainsi que le mode de fonctionnement et les difficultés de l'approche de cogestion, afin d'évaluer la pertinence de cette approche et son impact. Les objectifs spécifiques de l'étude se complètent et sont :

- l'analyse de l'incidence de l'AMP dans la zone du Delta du Saloum,
- l'analyse des limites et des contraintes d'une gestion durable à travers l'appropriation du projet de gestion communautaire d'une AMP,
- l'élaboration de stratégies de consolidation des acquis, et de perspectives de reproduction du mode de gestion.

### 2. Présentation et localisation de l'AMP

Du point de vue administratif, l'AMP de Bamboung est localisée dans une communauté rurale sénégalaise, Toubacouta, dans la Région de Fatick.



Zone d'étude

La zone d'étude est localisée dans la partie Sud de la RDBS et est délimitée :

- au Nord par un bras de mer, le Diomboss,
- au Sud par la forêt de Kolé et le village de Sipo,
- à l'Est par le bolong de Bandiala,
- à l'Ouest par les forêts de Diogaye et de Kabaye.

Situé dans l'estuaire du Sine Saloum (à 130 km au Sud-Est de Dakar), le bolong de Bamboung est un affluent du Diomboss. Le Sénégal compte actuellement 5 AMP : Joal, Somone, Saint-Louis, Abéné et Bamboung. Cette dernière est la seule AMP qui a vu le jour avant l'initiative prise par le gouvernement en 2004 (décret de création des AMP) pour atteindre l'objectif de 5 % de protection de l'espace littoral et marin recommandé par le congrès de Durban en 2003.

### 3. Méthodologie

La démarche adoptée a consisté à effectuer une recherche documentaire dans les différents centres de recherche, conduire des entretiens avec les autorités locales, et procéder à des enquêtes au niveau des ménages. De plus, une discussion ouverte avec la population, tout en l'aidant dans ses tâches quotidiennes, a été privilégiée afin d'aller au plus près de l'information réelle.

### 4. Résultats

#### **Un projet initié essentiellement par les populations locales et une ONG**

L'idée portée par le projet dans le Delta du Saloum était de renverser la situation, c'est-à-dire de passer de l'approche *top-down* à l'approche *bottom-up*, en incitant les populations à prendre des décisions et des mesures consensuelles. Les initiatives doivent cependant progressivement provenir des populations locales plutôt que de l'ONG partenaire, l'Océanium. Ce changement d'attitude permet aux populations de s'approprier ce projet, tout en ayant l'appui des autorités étatiques.

#### **L'implication des personnes qui n'ont pas participé au lancement de l'initiative**

Peu de personnes ont cru à la réussite de la mise en place du projet d'AMP de Bamboung (seuls les habitants du village de Soucoutha y ont cru) au départ, si bien qu'il y a eu des désistements dans les villages impliqués dans le processus. Après quelques années cependant, le projet a commencé à porter ses fruits : les résultats sont incontestables dans la zone sur le plan social, économique, écologique, environnemental, culturel et éducatif. Toutes les personnes qui n'y avaient pas cru veulent désormais bénéficier des avantages du projet, d'où l'importance des revendications et contestations sur le mode de gestion, la participation excessive des habitants de Soucoutha... le processus d'appropriation, évolutif, est donc en cours.

#### **Les contestations : un indicateur de succès**

Les contestations sont de nature diverse et portent sur :

- la fermeture définitive de la pêche,
- l'exploitation des mollusques,
- le non respect des règles de départ,
- l'absence d'information entre les populations et leurs représentants,
- l'inquiétude de la nouvelle équipe des élus locaux...

Tous ces éléments constituent des indicateurs de l'intérêt de ces individus, qu'ils manifestent à travers la rivalité développée. La rivalité institutionnelle actuelle entre la Direction des Parcs Nationaux (DPN) et la Direction des Pêches Maritimes (DPM) en fournit aussi la preuve. Le projet a cependant été un succès, mais l'équilibre est fragile à cause des contestations qui, si elles ne sont pas prises en compte, risquent de compromettre tous les acquis reconnus par les autres AMP du Sénégal. Il faut créer des stratégies de gestion des crises, avant qu'elles n'atteignent des niveaux insoutenables.

### 5. Conclusion

Le processus de mise en place de l'AMP communautaire de Bamboung représente un modèle particulier. Ainsi, grâce à l'appui de l'Océanium, les populations locales des 14 villages sont parvenues à implanter un projet de conservation des ressources dont les résultats sont visibles. Toutefois, l'Etat doit accompagner le processus sans pour autant essayer de récupérer le projet aujourd'hui. La prise en compte des revendications des populations permettra de renforcer l'équilibre acquis. Cela passe obligatoirement par la création d'activités génératrices de revenus, la mise en place par l'Etat d'un budget destiné aux AMP et l'obtention d'appuis durables, comme un fonds fiduciaire, peut-être à travers le réseau des AMP sous régionales.

### 6. Recommandations et perspectives

Les recommandations suivantes sont formulées :

- Effectuer une évaluation de la gestion de la réserve pour renforcer le niveau d'adhésion des populations, et le degré de participation et d'implication de l'ensemble des villages
- Initier les jeunes à la protection de l'environnement
- Respecter le protocole d'accord : une preuve de pérennisation de l'AMP de Bamboung
- Valoriser les produits maraîchers dans les villages
- Développer la prise de conscience des parties prenantes
- Elaborer un plan de travail et accroître la collaboration inter institutionnelle
- Susciter une concertation entre la DPN et la DPM
- Mieux impliquer Bamboung dans le réseau des AMP de la région.

#### ■ RAPPEL - Appel à propositions - Second concours de projets ■



Dans le cadre de la deuxième phase du « **Programme de Petites Initiatives** » (2009-2011), le FFEM a lancé un concours à petits projets (financement maximal de 50 000 euros) sur la conservation de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique etc. Le second concours à projets est actuellement ouvert. La date limite de réception des dossiers est fixée au **15 février 2010**, à 17h. Le dossier de demande de subvention ainsi que le règlement du concours sont

téléchargeables sur le site du FFEM.

Plus d'informations sur [www.ffem.fr](http://www.ffem.fr)

## La rubrique du mois (suite)

### ■ LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL ■

#### LA LISTE INDICATIVE DES BIENS NATURELS

#### Définition de la liste indicative

La liste indicative est préparée par l'Etat Partie, et est un document officiel d'inventaire de l'ensemble des biens naturels susceptibles d'être inscrits dans la liste du patrimoine mondial dans les cinq à dix ans à venir. Elle est soumise au Comité du patrimoine mondial.

#### Importance

La liste indicative est la première étape vers l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial. Elle constitue un instrument de planification et une bonne base d'évaluation pour la valeur universelle exceptionnelle de chaque bien proposé (en comparaison aux autres). Les Listes indicatives ne sont pas exhaustives et doivent essentiellement comporter une documentation sur l'intérêt des biens en termes de Valeur Universelle Exceptionnelle. Elles doivent permettre au Comité

d'évaluer dans le contexte le plus large possible, la VUE de chaque bien proposé. Le Comité ne prend par conséquent pas en considération les propositions d'inscription des biens, sauf si une telle Liste a été soumise et inclut le bien proposé.

#### Liste indicative actuelle des biens naturels de la région

Pays	Biens listés	Année	Critères
Bénin	Parc national de la Pendjari	2009	(X)
Burkina Faso	Parc National du W et aires protégées adjacentes	2004	(ix), (x)
Cap-Vert	Cova e Montantes de Ribeiras da Torre et do Paul	2004	(x)
Côte d'Ivoire	Parc national des îles d'Ehotilé	2006	(x)
Ghana	Mole National Park ; Kakum National Park (Assin Attandanso Reserve)	2000	(vii), (viii), (ix), (x)
Guinée Bissau	Réserve de Biosphère de l'Archipel des Bijagos	2006	(vii), (x)
Niger	Forêts protégées de la région d'Agadez Mare d'Ounsolo ou N'Solo Massif de Termit Partie nigérienne du lac Tchad ; Réserve de faune de Galbedji Zone des Girafes	2006	(vii), (x)  (ix) (vii) (vii) (ix) (ix)
Nigéria	Oban Hills / Korup; Niger Delta Mangroves; Gashaki-Gumpti NP	1995	(viii), (ix), (x) (vii), (x)
Togo	Parc national de la Kéran et la réserve de faune Oti-Mandouri	2002	(vii), (x)

La liste indicative est une étape importante dans le processus d'inscription d'un bien du patrimoine mondial. Les Etats Parties doivent la mettre en place et l'actualiser régulièrement. L'inscription des sites dépend certes de leur valeur universelle exceptionnelle, mais aussi des efforts consentis dans la réalisation de la liste indicative.



La réserve de Biosphère des Bijagos est incluse dans la liste indicative de la Guinée Bissau en vue de son inscription à la liste des sites du patrimoine mondial

Dans la prochaine lettre APAO, nous passerons en revue les différents critères de sélection des biens naturels du patrimoine mondial, avec quelques exemples concrets en Afrique de l'Ouest

### Offre d'emploi temporaire au Papaco

Le Papaco renforce ses activités sur les « petites initiatives »... pour cela, il est à la recherche d'un (ou une !) jeune chargé(e) de programme dont **les responsabilités** seront :

- Participation au suivi des petits projets développés par le Papaco dans les aires protégées de la région,
- Appui aux activités du programme sur les petites initiatives dans la région (encadrement des ONG, conseil, traitement et sélection des dossiers de candidature)
- Organisation de formations destinées aux promoteurs de petits projets
- Contribution à la communication sur les activités développées sur ce thème (lettre mensuelle, site internet...) et aux diverses réunions régionales sur les aires protégées

#### Son profil :

- 35 ans maximum
- Diplôme supérieur dans les disciplines liées à la conservation des aires protégées ou à la gestion de projets
- Intérêt prononcé pour la conservation de l'environnement et pour le développement
- Capacité à conceptualiser, innover, planifier et mettre en œuvre un projet
- Volonté de se déplacer sur le terrain et grande autonomie dans le travail
- Bonne capacité à travailler en équipe, de synthèse et de rédaction
- Bonne connaissance de l'informatique et des logiciels usuels
- La maîtrise parfaite du français est essentielle.

Le lieu de travail sera **Ouagadougou**. Pour le moment, un contrat d'une durée déterminée de six mois est proposé (reconductible).

**Les candidatures (CV et courte lettre de motivation) seront adressées à [gabrielle.couaillac@iucn.org](mailto:gabrielle.couaillac@iucn.org) avant le 15 février 2010**

#### ► La Lettre des APAO ◀

**Contacts :** [geoffroy.mauvais@iucn.org](mailto:geoffroy.mauvais@iucn.org)  
[bora.masumbuko@iucn.org](mailto:bora.masumbuko@iucn.org)  
[beatrice.chataigner@iucn.org](mailto:beatrice.chataigner@iucn.org)  
[gabrielle.couaillac@iucn.org](mailto:gabrielle.couaillac@iucn.org)  
[thomas.fondjo@iucn.org](mailto:thomas.fondjo@iucn.org)  
[youssouph.diedhiou@iucn.org](mailto:youssouph.diedhiou@iucn.org)



UICN, Programme Afrique du Centre et de l'Ouest  
 Aires protégées  
 BP 1618,  
 Ouagadougou 01.  
 BURKINA FASO  
 Tel : (226) 50.30.10.72

[www.papaco.org](http://www.papaco.org)